

La BoE fait évoluer sa communication sur la politique monétaire

À l'occasion de la réunion d'août 2015 de son Comité de politique monétaire (MPC), la Banque d'Angleterre (BoE) a inauguré sa "nouvelle approche" de communication sur la politique monétaire. La principale nouveauté consiste à publier sans délai le compte-rendu détaillé ("minutes") des délibérations du MPC, qui était jusqu'à présent publié avec un délai de deux semaines (pour mémoire, la Réserve fédérale américaine publie le sien avec un délai de trois semaines et la BCE avec un délai de quatre semaines). C'est ainsi que lors de la conférence de presse du gouverneur Mark Carney du 6 août, la BOE a simultanément publié un ensemble de documents destiné à informer le public avec la plus grande transparence et de la manière la plus complète possible : le résumé et le compte-rendu détaillé de la réunion du MPC du 5 août, l'échange de lettres entre le gouverneur Carney et le chancelier de l'échiquier Osborne et le rapport de la BOE sur l'inflation.

[Résumé et compte rendu du Comité de politique monétaire de la BoE \(06.08.2015\)](#)

[Déclaration introductive du gouverneur Carney lors de sa conférence de presse \(06.08.2015\)](#)

[Lettre du gouverneur Carney au chancelier de l'échiquier \(06.08.2015\)](#)

[Rapport de la BoE sur l'inflation \(06.08.2015\)](#)

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

Compléter l'Union économique et monétaire européenne - Le Rapport des cinq présidents

Les cinq présidents - le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, avec le président du sommet de la zone euro, Donald Tusk, le président de l'Eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem, le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, et le président du Parlement européen, Martin Schulz - ont dévoilé le 22 juin des propositions ambitieuses pour approfondir l'Union économique et monétaire (UEM) à partir du 1er juillet 2015 et la parachever en 2025 au plus tard. Afin que leur vision de l'avenir de l'UEM devienne réalité, ils proposent des mesures concrètes à mettre en œuvre en trois phases : certaines des actions envisagées, telles que l'introduction d'un système européen de garantie des dépôts, seront mises en place rapidement au cours des prochaines années et seront suivies plus tard par d'autres mesures, telles que la création d'un futur Trésor de la zone euro, qui iront plus loin en matière de partage de souveraineté entre les États membres ayant adopté l'euro. Ces mesures s'inscrivent dans la vision des cinq présidents selon laquelle il convient de passer d'un système de règles à un système fondé sur les institutions afin de garantir que l'UEM repose sur une architecture transparente et robuste. Compléter l'UEM n'est pas une fin en soi ; c'est un moyen de créer les conditions d'une vie meilleure et plus équitable pour tous les citoyens, de préparer l'Union aux futurs défis mondiaux et de permettre à chacun de ses États membres de prospérer.

<https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/5presidentsreport.fr.pdf?0203d02869a8be6a448b7282adc16370>

Banque de France

Rapport sur l'évaluation des risques du système financier français - juillet 2015

Le rapport sur l'évaluation des risques et des vulnérabilités du système financier français rassemble les analyses des équipes de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Il est piloté et coordonné par la direction de la Stabilité financière de la Banque de France. Réalisé deux fois par an, il sera dorénavant publié en juin et décembre de chaque année. Cet exercice est réalisé dans le cadre de la mission de stabilité financière confiée à la Banque de France par la loi n° 2013/672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, en coordination avec le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF).

<https://www.banque-france.fr/publications/evaluation-des-risques-du-systeme-financier-francais.html>

ACPR : Analyses et Synthèses n°51 - Le financement des professionnels de l'immobilier par les banques françaises en 2014

Dans un contexte d'activité soutenue sur les principaux marchés de l'immobilier commercial européens et de progressions des prix dans l'ensemble modérées, la production de crédits des banques françaises à destination des professionnels de l'immobilier s'est accrue de 8 % en 2014. Les engagements globaux sont en légère hausse (+1,7 %) à 185,8 milliards d'euros. Pour les deux tiers, les expositions portent sur la France, le tiers restant étant réparti entre l'Europe et le reste du monde. Par ailleurs la qualité des encours s'est améliorée puisque le taux de créances douteuses s'élève à 6,56 %, son plus bas niveau depuis 2009.

http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/analyses-syntheses/20150720-AS51-Financement-des-professionnels-de-l-immobilier-par-les-banques-francaises-en-2014.pdf

Publications au Journal Officiel

Arrêté du 30 juillet 2015 modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 92-14 du 23 décembre 1992 relatif au capital initial des établissements de crédit :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030981140&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 24 juillet 2015 rectifiant l'arrêté du 26 juin 2015 modifiant l'arrêté du 22 novembre 1977 relatif aux conditions dans lesquelles des banques ou établissements de crédit peuvent être habilités à consentir des prêts conventionnés

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030932522&fastPos=1&fastReqId=467888300&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Arrêté du 23 juillet 2015 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=32FE00AB2917DEF533422C95D48B5B5F.tpdila07v_3?cidTexte=JORFTEXT00030943657&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030943130

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

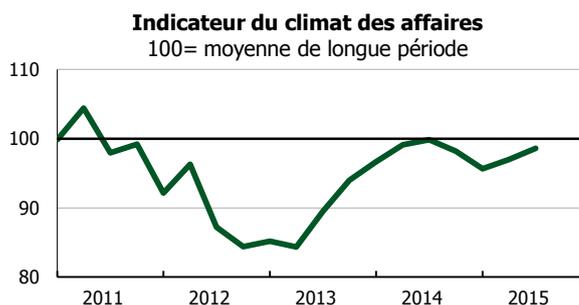
Le climat des affaires confirme un palier favorable au 2^e trimestre 2015

Après un certain attentisme fin 2014, l'indicateur du climat des affaires (ICA) progresse de nouveau au second trimestre 2015 (+1,6 point, après +1,3 point le trimestre précédent). A 98,6 points, il s'établit désormais à un niveau proche de celui enregistré en 2014, année marquée par le retour d'une croissance économique plus soutenue (+3,1 % selon l'INSEE).

La composante passée de l'indice témoigne de la bonne tenue de la conjoncture économique, notamment en termes d'activité. Cette composante repasse ainsi au-dessus de sa moyenne de longue période et explique l'essentiel de la hausse générale.

L'amélioration de la composante future se poursuit mais marque le pas. Les perspectives d'une reprise durable restent en effet encore fragiles, dominées par des incertitudes persistantes. D'ailleurs, les chefs d'entreprise se montrent « frileux » en matière d'investissement, ce qui constitue à ce stade, la pièce manquante à la possibilité d'une embellie conjoncturelle plus vigoureuse et durable.

Les « premières tendances » au 2^e trimestre 2015 sont disponibles sur le [site de l'IEDOM](#).



Source : Enquête de conjoncture IEDOM

Hausse du nombre de dossiers de surendettement au 2^e trimestre 2015



Source: Iedom

Au deuxième trimestre 2015, 308 dossiers ont été déposés devant la commission de surendettement, soit une hausse de 26,4 % rapport au premier trimestre 2015 (+7,1 % sur un an). Cette augmentation compense partiellement le ralentissement d'activité de la commission observé depuis fin 2014.

La commission a ouvert une procédure de rétablissement personnel pour un quart de ces dossiers.

Baisse du nombre d'effets de commerce impayés au 2^e trimestre 2015

Au deuxième trimestre 2015, 1 504 effets de commerce impayés ont été enregistrés, soit une baisse de 6,0 % par rapport au premier trimestre (-7,0 % sur un an). Le montant total des impayés diminue également de 13,2 %, le montant moyen des impayés se contractant de 7,7 %.

BRÈVES ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

			Données brutes	Glissement mensuel	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la conso. - La Réunion	Juillet 2015	131,7	+1,0 %	+0,2 %
	IPC France entière		127,9	-0,4 %	+0,2 %
Octroi de mer (Trésorerie générale)	Montant de l'octroi de mer (milliers d'euros)	Juin 2015	25 780	+11,1 %	-1,9 %
	Cumul (milliers d'euros)		146 237	-	+0,9 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (millions d'euros)	Mai 2015	399,8	+2,3 %	+1,0 %
	Cumul (millions d'euros)	Cumul Mai	1 477,4	-	+0,4 %
	Exportations (millions d'euros)	Mai 2015	20,6	-22,3 %	+7,2 %
	Cumul (millions d'euros)	Cumul Mai	110,7	-	-5,8 %
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	Juin 2015	137 040	+1,1 %	+1,4 %

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

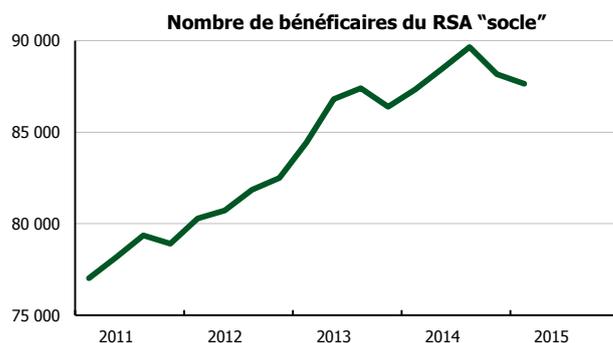
			Données brutes	Glissement mensuel	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	Juin 2015	148 184	-15,8 %	+0,1 %
	Cumul	cumul Juin	965 215	-	+3,1 %
Fréquentation des hôtels classés (Insee)	Nombre de nuitées	1 ^{er} trimestre 2015	228 500	-19,6 %	+3,3 %
	Cumul	cumul Mars	228 500	-	+3,3 %
Construction (Douanes / CERBTP / Caisse des congés payés du BTP)	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers d'euros)	Mai 2015	8 780	-	+28,9 %
	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers de tonnes)	Mai 2015	128,8	-	+9,1 %
	Effectifs salariés du BTP	Juin 2015	16 139	+0,9 %	+0,3 %

Nouvelles mesures pour simplifier l'accès aux marchés publics des PME et favoriser l'emploi des jeunes

Le Conseil des ministres a adopté le 22 juillet 2015 un projet d'ordonnance relative aux marchés publics, comprenant des mesures spécifiques pour l'Outre-mer. Cette ordonnance porte sur la simplification de l'accès aux marchés publics dans les modalités de candidature ou encore le plafonnement des capacités financières exigées. L'objet de ces mesures vise à permettre aux TPE et PME ultramarines de répondre plus fréquemment aux appels d'offre. Elle porte également des mesures spécifiques pour favoriser l'emploi des jeunes. Désormais, une part minimale du nombre d'heures nécessaires à l'exécution des marchés publics devra être effectuée par des jeunes de moins de 25 ans domiciliés dans ce territoire.

Baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA "socle" au 1^{er} trimestre 2015

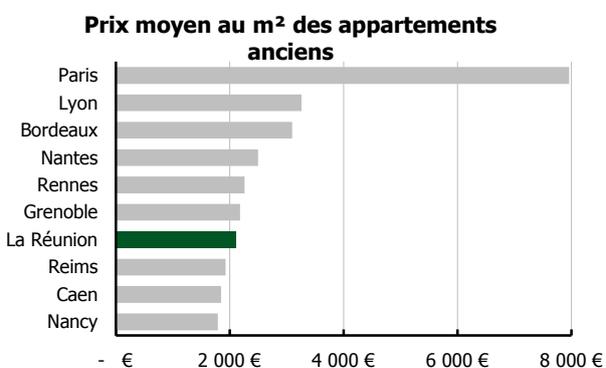
Le nombre de bénéficiaires du Revenu de solidarité active "socle" (RSA "socle") s'établit à 87 649 à fin mars 2015. Il baisse de 0,6 % par rapport à fin décembre 2014 (+0,4 % sur un an), pour la deuxième fois consécutive (-1,7 % le trimestre précédent). Cette diminution concerne principalement les couples avec enfant(s) et les femmes seules avec enfant(s), dont le nombre recule respectivement de 2,3 % et de 0,5 %. 202 378 personnes sont ainsi couvertes par cette allocation, soit un quart de la population réunionnaise (au premier janvier 2014). Parallèlement, le nombre de bénéficiaires du RSA "activité" progresse de 3,0 %.



Source : CAF

Au cours du premier trimestre 2014, la Caisse d'allocation familiale a octroyé 268 millions d'euros à l'ensemble des bénéficiaires du RSA ("socle" et "activité"), en hausse de 0,7 %.

Nouvelle baisse du prix médian des appartements anciens au 1^{er} trimestre 2015



Source : Base immobilière des Notaires de France

Selon les Notaires de France, le prix médian des appartements anciens vendus à La Réunion est estimé à 2 100 €/m² au premier trimestre 2015, en repli de 3,4 % sur un an. Cette diminution est plus forte que celle observée en France métropolitaine, où l'indice Notaires-Insee décroît de 2,7 % sur la même période. Le prix médian au m² dans l'île est proche de celui observé à Reims et Grenoble, mais nettement en deçà du prix médian parisien (7 960 €/m²).

Le prix médian de vente des maisons anciennes baisse également de 5,3 % sur un an et s'établit à 180 000 €. En France métropolitaine, il diminue de 2,0 %, selon l'indice Notaires-Insee.

La publication est disponible sur le [site des Notaires de France](http://www.notaires.fr).

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	4,29%	0,75%	0,75%	2,00%	0,50%
Autres cas :	0,99%			* hors prime d'Etat	

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR

Avril	Mai	Juin	Juillet	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,0270%	-0,0800%	-0,0600%	-0,1020%	-0,0750%	-0,0230%	0,0480%	0,1670%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

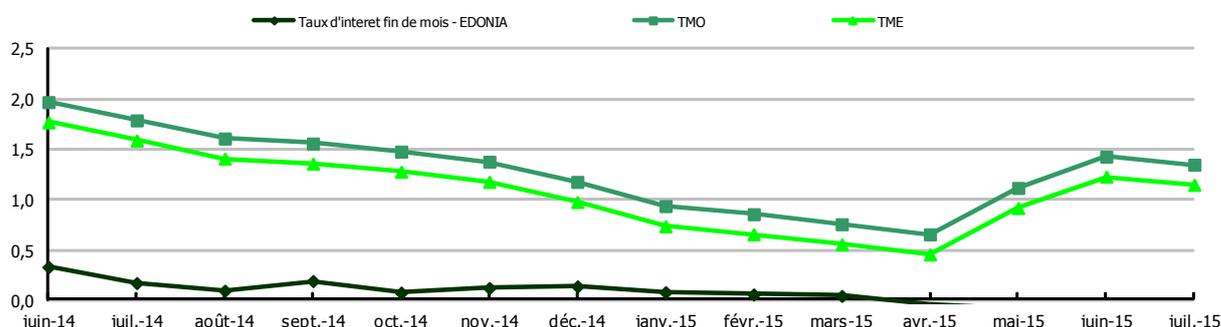
Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Mai	Juin	Juillet
0,46%	0,92%	1,23%	1,15%	0,66%	1,12%	1,43%	1,35%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} juillet 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,13%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,45%
Prêts à taux variable	3,76%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,53%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,45%
Autres prêts		Découverts en compte	13,24%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,04%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,52%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,83%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	8,48%	Découverts en compte	13,24%

(*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

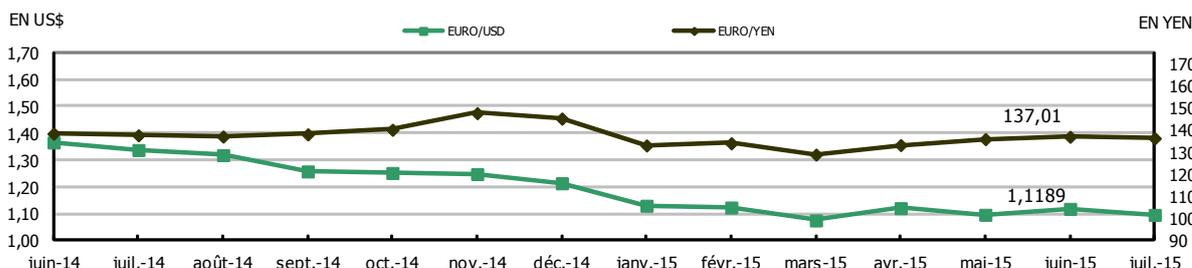
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,0967	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,9210	EURO/SRD (Surinam)	3,7147
EURO/JPY (Japon)	136,3400	EURO/BWP (Botswana)	11,0867	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,9696
EURO/CAD (Canada)	1,4310	EURO/SCR (Seychelles)	14,3621	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,6251
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7041	EURO/MUR (Maurice)	38,9737	EURO/BBD (La Barbade)	2,2007
EURO/SGD (Singapour)	1,5082	EURO/BRL (Brésil)	3,6974	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	6,9765
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,5032	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,9235	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3743,2014	EURO/XCD (Dominique)	2,9709	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : T. Beltrand

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achevé d'imprimer : août 2015 - Dépôt légal : août 2015 - ISSN 1240-3857